

Messieurs les présidents de club
Monsieur le Président du Comité départemental

Objet : Compétition départementale des individuels GAM & GAF

Dossier suivi par Franck Guillerm, DTG (06 60 33 10 09)

Messieurs,

Vous trouverez joint à ce courrier les organigrammes pour la compétition individuelle G.A qui aura lieu le week-end du 25 et 26 Janvier 2020 au gymnase Pascal Ménard, Rue Pierre Joseph Proudhon, 53000 Laval.

Déroulement :

A certains moments, les garçons et les filles pourront tourner de manière indépendante mis à part lorsque les garçons seront à l'agrès en commun avec les filles (le sol).

Conditions d'engagements :

- Les droits d'engagements sont de :
 - 10 € par gymnaste engagé
- Le règlement des droits d'engagements doit se faire **entre la date de forclusion et la date de compétition**, et si possible par virement bancaire.

Gestion des échauffements :

- Un échauffement général sera permis pour toutes les catégories en salle annexe 45 minutes avant l'heure de compétition.
- Pour les échauffements à l'agrès, les précisions sont données sur les organigrammes.

Organigrammes :

L'établissement de l'organigramme se fait de manière aléatoire.

Les entraîneurs ont la possibilité jusqu'à la date de forclusion, d'intervertir, et seulement d'intervertir leurs gymnastes entre eux afin qu'ils puissent les placer à leur convenance. Une demande doit être faite au DTG.

Aucun autre changement ne sera accepté.

Règlementions :

- **Date de forclusion : Samedi 18 Janvier, 23h59.**
- Les forfaits sont à signaler **avant la date de forclusion.**
- L'amende pour les forfaits déclarés hors délai est de **30 € par gymnaste conformément à la réglementation technique nationale.**
- Si le forfait hors délai est justifié par un certificat médical l'amende ne sera pas appliquée mais les droits d'engagements resteront acquis au comité.
- Toute absence de juge est sanctionnée, conformément à la réglementation technique, par une amende de **305 €.**
- Un contrôle des licences aura lieu avant l'entrée sur le plateau de compétition.
- Vous devez veiller au bon téléchargement des musiques via DJ GYM sur le site fédéral et ce avant le **Jedi 23 Janvier à 22h30. (Prévoyez les également sur une clé USB)**

Comptant sur votre compréhension

Sportivement